

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [emilie-guestier-csmb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bcac15e27d33207738c3a702>

Date d'obtention : 2025-06-09 17:18:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui est claire et qui épaulé les différents intervenants scolaires. En suivant les étapes, on peut rapidement intervenir de la bonne façon.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le personnel scolaire est souvent peu outillé en situation où des images ou des vidéos pornographiques sont partagés. Je saurai mieux comment intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

A poser les bonnes questions, à les écouter sans juger et à suivre les étapes de la trousse.